

Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Conseil communautaire du jeudi 10 avril 2025 - 18H30
Salle Étable - La Lombardière

Délibération n°CC_2025_041
Assemblées - Compte-rendu des délibérations prises en vertu de la
délégation de pouvoirs au Bureau communautaire - Séance du 27 mars
2025

Nombre de conseillers en exercice : 56

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves BONNET

Étaient présents :

Christian ARCHIER, Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLEMENT, Nadège COUZON, Nathalie DUFAUD, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Mohamed GUENNIF, Denis HONORE, Stéphanie ISSARTEL, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Patrick SAIGNE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE

Ayant donné pouvoir :

Carlos ALEGRE donne pouvoir à Denis HONORE, Assia BAIBEN-MEZGUELDI donne pouvoir à Edith MANTELIN, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Claudie COSTE donne pouvoir à Laurent MARCE, Gilles DUFAUD donne pouvoir à Stéphanie ISSARTEL, Christelle ETIENNE donne pouvoir à Damien BAYLE, Juanita GARDIER donne pouvoir à Patrick SAIGNE, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Antoine MARTINEZ donne pouvoir à Jérémy FRAYSSE, Pascal PAILHA donne pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE, Agnès PEYRACHE donne pouvoir à Patrick OLAGNE

Absents ou excusés :

Virginie BONNET-FERRAND, Romain EVRARD, Yves FRAYSSE, Catherine MOINE, Yves RULLIERE

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Simon PLENET, expose :

Conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, monsieur le président rend compte des travaux du Bureau communautaire exercés par délégation du Conseil communautaire à chaque réunion de l'organe délibérant.

Les délibérations suivantes ont été examinées lors de cette séance :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 27 MARS 2025

NUMÉRO DE LA DÉLIBÉRATION	INTITULÉ DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
CC_2025_029	Maison de la musique et des pratiques amateurs - Fixation des tarifs des cotisations - Rentrée 2025	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_030	Maison de la musique et des pratiques amateurs - Fixation des tarifs de location des salles	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_031	Sports - Charte sportive - Attribution des subventions de l'année 2025 aux clubs Annonay Canoë Kayak Club, Annonay Escalade, Annonay Plongée, Annonay Triathlon, Cercle des nageurs d'Annonay, Cercle de plongée et de descente d'Annonay, Club alpin français	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_032	Sports – Subvention d'équipement – Attribution d'une aide financière au club Annonay Escalade pour la gestion de la structure d'escalade du gymnase Rives de Faya	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_033	Développement économique - Cession d'un bâtiment industriel et d'un ensemble de bureaux à la SCI LA TOURNERIE - Zone de Munas	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_034	Développement économique - Acquisition d'un tènement aux consorts Meyrand - Zone du Mas à Davézieux	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_035	Déchets - Signature du contrat type pour la collecte sélective 2025-2029 avec CITEO	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_036	Transports - Tarification réseau transport	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_037	Affaires foncières - Convention de servitude d'implantation d'un nouveau réseau électrique sur la parcelle B1152, située au lieudit Les Prés de Deûme à Boulieu-lès-Annonay	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_038	Ressources Humaines - Modification du tableau des emplois	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_039	Ressources Humaines - Nomination de la Directrice de la Régie CoqueliGo et fixation de sa rémunération	Approuvée à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

Prend acte,

PREND ACTE des délibérations prises par le Bureau communautaire lors de sa séance du 27 mars 2025.

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes, et le **CHARGE** d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 14 avril 2025

Simon PLENET,

**Président d'Annonay Rhône
Agglo**

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.